

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

Références à rappeler : RO : - PV ( )  
AFM :

Référence :  
Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2  
C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **LA PLAINE ST DENIS(93210)**, en date du  
par procès verbal n° dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s)  
immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s), les faits n'étant pas suffisamment caractérisés.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé .

Dans le cas où votre client aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à **BOBIGNY**, le 29/09/2020

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC**  
**Le Commandant de Police DEVEZE Olivier**

